



## Démarche de participation citoyenne : AVENIR DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE

Rencontre virtuelle 17 juin 2020 - 19 h

Ville de La Prairie

1. J'aimerais savoir sur quelles bases la Ville a décidé du plan d'implantation (Annexe A) du document <https://www.ville.laprairie.qc.ca/app/uploads/2019/10/Etude-de-circulation.pdf> et qu'est-ce que la consultation peut influencer dans ce plan?
2. Selon M. JF Déziel, conseiller en aménagement de la MRC, l'affectation de la carrière est restée "industrielle lourde" à ce jour et ce, malgré le RCI. Pourquoi la Ville n'attend-elle pas le résultat des consultations publiques avant de demander un changement d'affectation?
3. Je voudrais demander que soit permis le dépôt par les citoyens de documents sur la page Web concernant l'avenir de la carrière gérée par la Ville de La Prairie, tel que le texte de la pétition de Carrière Vivante et Vigile Verte qui avait reçu plus de 2000 signatures, les suggestions des jeunes de 6e année de l'école de la Petite-Gare (projet Dessine-moi une carrière), des mémoires que des citoyens voudraient déposer, des articles ou des documents qui portent sur la réhabilitation des carrières etc.
4. Est-ce que des représentants du propriétaire sont présents ce soir? Si oui, peuvent-ils se présenter?
5. Bonjour, je demeure au 170, rue de la Belize, soit à l'extrémité de la carrière et du chemin St-José. Ma crainte et seule préoccupation est de voir apparaître des tours à condo derrière ma propriété. Est-ce que la Ville peut et va exiger de la part du promoteur d'avoir du résidentiel derrière les résidences qui sont collées sur la carrière? Merci.
6. 530 000 personnes où? La CMM n'inclut pas Montréal?
7. Qui pose cette question à qui?
8. Est-ce que la Ville peut exiger d'avoir une zone tampon (verdure et parc) de 100 m entre les riverains et le développement?
9. Le fait que nous faisons partie de la CMM, cela veut dire que nous sommes obligés de faire un développement immobilier?
10. La zone de canopée urbaine dont vous avez parlé constitue 30% de la zone urbaine de La Prairie ou de toute la municipalité?
11. Hello I live directly on the edge of the quarry and wanted to know if we can expect to see any high rise condos or will it be more like the Symbiocité development with a maximum 4-story requirement?
12. Que veut dire CCU?
13. C'est quoi le pourcentage de zones vertes/parcs?
14. Le bout de boisé restant entre la carrière et le secteur résidentiel va rester là où la piste multifonctionnelle passe?
15. Dans votre plan d'aménagement, avez-vous prévu des voies d'accès plus directement aux autoroutes, sachant que déjà, la congestion est présente sur les grands axes entourant le futur projet de la briqueterie? Les accès ne rapportent pas de revenus, donc sont toujours mis de côté.

16. Comment le contrôle de l'air se fait? Basé sur quelle norme? Des stations météo doivent être installées.
17. Trafic des camions... Il faut obliger à prendre la rue Industriel et non Saint-José... Il est là le parc industriel.
18. Pouvez-vous nous donner la situation de la carrière en 1977? Puisqu'on parle de recouvrir seulement ce qui a été excavé à partir de cette date?
19. Comment vous monitoriez le « inacceptables » pour la santé des personnes? C'est quoi la définition?
20. La plupart des camions qui accèdent ou sortent de la carrière ne respectent pas la signalisation de l'arrêt obligatoire alors qu'une piste cyclable croise leur chemin. Quelle option proposez-vous pour remédier à cette situation avant qu'un événement tragique survienne?
21. Rien dans le protocole d'entente ne concerne la décontamination de la partie surélevée du terrain de la briqueterie afin de la rendre apte à la construction résidentielle ou à d'autres usages. Pourquoi ne pas avoir négocié que cette décontamination soit faite AVANT et/ou en parallèle du remblayage de la partie excavée soi-disant avec des sols contaminés et non à la toute fin?
22. Est-ce que les informations du périmètre exact de la carrière sont accessibles au public? Comme un certificat de localisation. Je veux savoir si le sentier du Bocage et sa zone boisée (côté carrière) sont affectés par le nouveau développement. Merci!
23. Pourquoi pas de consultations publiques avant l'octroi du CA pour réhabilitation du site par le MELCC?
24. En quoi considérerez-vous qu'il s'agit d'une solution positive envers les citoyens riverains à la carrière, d'avoir des travaux bruyants et poussiéreux 6 jours sur 7, dont le samedi?
25. Pouvez-vous nous confirmer qu'on peut recouvrir de façon plus écologique pour rencontrer ces objectifs, et que cette consultation va servir à obtenir ce genre d'orientations?
26. Pourquoi ne pas laisser les citoyens voir les questions des autres et commentaires?
27. Lors de la première assemblée, la population était d'avis que nous ne voulons pas de développement sur ce site, pourquoi la Ville a décidé de ne pas tenir compte de l'opinion des citoyens et vouloir un plan de développement avec proportion résidentielle de 65? Cela fait une augmentation énorme de citoyens pour les routes et infrastructures de la Ville. C'est très décevant de la part de la Ville.
28. Comme il en a été décidé pour le terrain de l'ancien golf de La Prairie, avez-vous prévu une bande de verdure et parc adossée au terrain longeant la carrière?
29. Est-il envisageable qu'une partie importante (plus de la moitié par exemple) soit réservée pour un parc écologique ou une zone boisée?
30. Est-ce que je vais devoir utiliser mon véhicule personnel dans un gros trou de boue durant les 7 prochaines années?
31. Est-ce que les sols A/B sont vraiment acceptés pour la construction domiciliaire? Et est-ce ok pour l'aménagement de parc?

32. À M. Lechasseur: qui serait responsable des désordres causés aux bâtiments par une mauvaise qualité des sols? La Ville?
33. Est-ce que Me Lechasseur travaille pour la même firme qui défendait Luc Poirier lors de la demande de contrôle judiciaire? Il s'agit d'une question légitime.
34. Est-ce qu'il est possible pour les citoyens de s'impliquer dans le processus plus en amont, exemple un comité de citoyen?
35. Une question concernant la circulation des camions, qu'en est-il de la gestion de la poussière dans la carrière causée par la circulation dans celle-ci? Est-ce que la municipalité peut demander une meilleure gestion de la poussière dans la carrière car nous habitons dans une rue adjacente et nous avons remarqué que nous avons beaucoup plus de poussière qu'à la normale sur le mobilier extérieur, les voitures etc...
36. Pourquoi la Ville a conclu une entente avec le propriétaire pour retirer le règlement interdisant le remblaiement qui n'est pas à l'avantage des citoyens? Merci.
37. Y a-t-il une façon de réduire le bruit engendré par les camions ou du moins limiter les heures de travail (pas les week-ends par exemple?) Ce bruit affecte beaucoup la qualité de vie des résidents du secteur. Merci
38. Commentaire : Monsieur Fortier ne répond pas aux questions. C'est choquant.
39. L'avis technique révisé, produit par CIMA+ en novembre 2019, montre en page 2 une zone humide qui a déjà été remblayée par Acti-Cité. Est-ce que cette zone aurait dû être protégée? Est-ce que la superficie de cette dernière (38 ha) sera réservée pour fin de parc dans le projet?
40. Est-ce qu'un partenariat public-privé est envisageable? Est-ce que ça fait partie des options à considérer lorsque nous mettrons toutes les idées sur la table en septembre?
41. Il y a une population de rainettes faux-grillon et des habitats à l'extrémité sud-ouest du site de la carrière. Est-ce que la Ville va demander la protection de ces habitats?
42. Quelles sont les mesures d'atténuation pour les riverains immédiats de la carrière qui vivent déjà des conséquences désagréables? Remblayer jusqu'à la hauteur des terrains, jusqu'à nos clôtures... Qu'allons-nous endurer pour les 7 prochaines années?
43. Ma plus grande préoccupation est l'intégration d'un futur quartier dans le réseau de rues. Est-ce que la Ville est prête à « sacrifier » des zones vertes/de parc actuelles en périphérie de la carrière pour connecter le nouveau quartier au réseau de rues? Le site étant enclavé, actuellement. Merci.
44. Pourriez-vous parler de la qualité des multi-logements, de la diversité des multi-logements? Je crois qu'il est important de démystifier la densité qui fait si peur... Souvent on s'imagine qu'un milieu dense est égal à un ensemble de hautes tours grises de piètre qualité.
45. Où construirons-nous si on ne construit pas au centre de la ville dans la carrière? Quels couverts forestiers sont les plus à risque d'être coupés?

46. Est-ce que les infrastructures d'égout et d'aqueduc sont suffisantes et appropriées pour accueillir tous ces nouveaux voisins?
47. Légalement est-ce obligatoire ou pas d'avoir un développement urbain... sans parler de concordance. LÉGALEMENT. La Ville de MTL s'est donné le pouvoir de développer un parc urbain immense dans l'ouest.
48. Est-ce que vous considérez que les zones humides, les zones de végétations et les milieux naturels existants constituent des « zones de contraintes » ou des « territoires d'intérêt »?
49. La grosse erreur avec le TOD (l'ancien golf) est de ne pas avoir inclus d'école dans le nouveau quartier. Est-ce que le ministère de l'Éducation du Québec fait partie de la consultation pour un PAE ou un PPU?
50. La Ville de La Prairie a-t-elle déjà évalué la capacité de support du territoire de la ville en terme de population?
51. Est-ce que Me Lechasseur peut répondre à la question sur l'obligation ou non de la Ville de faire un développement résidentiel avec la carrière?
52. L'étude de circulation parle d'une sortie possible du quartier par le secteur du Grand Boisé par une rue résidentielle. Est-ce que c'est toujours dans les plans?
53. 3 000 logements ça veut dire 10 000 personnes. Est-ce que vous prévoyez des écoles? de la Petite-Gare est déjà à capacité.
54. Est-ce que le promoteur peut décider à la toute fin de son projet de clôturer l'ensemble du projet afin d'en faire une communauté privée comme il a fait avec un de ses projets (St-Bruno-sur-le-Lac)?
55. En effectuant un remplissage de la carrière, comment s'assurer que le compactage sera conforme à d'éventuels affaissements de sol au moment de la construction? Avez-vous une préoccupation face aux belles bernaches qui viennent au-dessus de nos têtes?
56. Les infrastructures routières sont à bout de souffle, depuis plus de 30 ans, et la Ville n'a jamais rien fait pour y remédier. Au contraire, le quartier près de l'autoroute 30 est venu cloisonner la Bricade (sic). Un développement de la sorte ne peut que surcharger le réseau qui ne suffisait déjà pas à la demande. Y a-t-il un plan de nouvelle route pour remédier à cette situation?
57. Est-ce que le relief et la topographie peut faire partie du PAE ou PPU? La banalisation du paysage est un fléau au Québec et la création ou le maintien d'éléments topographiques particuliers permet de la contrer. Est-ce que la Ville partage cette vision?
58. Quel plan pour le transport en commun. C'est déjà bondé dans le secteur du Grand Boisé depuis l'ajout de Symbiocité.
59. Quelles mesures prévoyez-vous pour atténuer l'impact actuel des travaux sur les résidents à proximité de la carrière? Je fais référence ici au bruit, poussière.



## Démarche de participation citoyenne : AVENIR DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE

Rencontre virtuelle 17 juin 2020 - 19 h

Ville de La Prairie

60. Qu'en est-il de l'économie locale à La Prairie? Des études ont-elles été réalisées concernant les habitudes de consommation des citoyens, concernant le lieu de leurs achats ou leur fréquentation de commerces de La Prairie?
61. Est-ce vrai que les camionneurs ne sont obligés de respecter le trajet de camionnage.
62. Les citoyens utilisent le chemin St-José... et vous dites vouloir éviter les chemins que les citoyens utilisent. Le chemin industriel est FAIT pour les camions... pourquoi mixer les citoyens et les camions? La rue Industrielle est-elle trop neuve?
63. Pourquoi la Ville n'a pas demandé au ministère de l'Environnement de faire des inspections sur les milieux humides et autres AVANT que le promoteur amène sa machinerie lourde pour tout détruire? L'inspection du ministère date du mois d'octobre et la machinerie était là bien avant.
64. La décontamination est normalement obligatoire DÈS qu'un projet de changement d'usage est envisagé.
65. Vous avez parlé de 2 options, le PPU ou le PAE pour les plans d'aménagement du territoire. Lequel la Ville prône-t-elle? Selon ce que je comprends, il semblerait que c'est le PAE qui est préféré.
66. Donc, on doit comprendre que ce sont les citoyens qui vont payer pour les secteurs à décontaminer à termes dans 6-7 ans?
67. Quel est le risque que le promoteur développe le 70% non-contaminé (actuellement en remblayage) et laisse la zone contaminée en plan ou la cède à la Ville pour fin de parc... une fois son argent fait?
68. Pouvez-vous rendre public cette demande faite au ministre?
69. Les travaux de remplissage sont à moins de 100-150 mètres des maisons incluant la mienne - N'y a-t-il pas un règlement qui empêche que les travaux s'exécutent proche des maisons durant l'été?
70. Pouvez-vous rendre public cette demande faite par la Ville au ministre en vertu de l'article 118.3.3 pour donner préséance au RCI 190 sur le règlement sur les carrières et les sablières, ainsi que la réponse du ministre? Nous en avons fait la demande comme citoyen mais le ministre nous a répondu que la Ville n'en avait pas fait la demande.
71. Pour le bénéfice de tous, il serait opportun que les travaux de remblayage en cours se conforment aux exigences de la LQE pour les nuisances; i.e. abat-poussières, nettoyage des camions avant la sortie du site, etc.
72. Bonjour, quel est le pouvoir décisionnel du promoteur versus celui de la Ville dans ce projet?
73. Oui c'est ça, c'est Saint-José, merci de la réponse.
74. Est-ce que les douches pour les camions sont actuellement en place?
75. Le gouvernement du Québec a mis en place un programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pourvu d'un budget de 30 M\$. D'importantes sommes d'argent sont disponibles en Montérégie en raison des immenses pertes de milieux humides à la suite de l'urbanisation dans

cette région. La carrière serait un lieu idéal pour recréer des milieux hydriques et humides. La Prairie va-t-elle répondre à cet appel du gouvernement?

76. Il n'y a pas une contradiction? Vous avez affirmé qu'il y a une obligation d'avoir au moins 65 % de résidence, donc on ne peut pas avoir une zone verte de 50 % de la superficie du site.
77. J'habite tout sur le bord de la carrière, en plus du bruit des camions et de la poussière, les jeunes se rassemblent sur le sentier de piste cyclable qui a été transformé par les jeunes, ils descendent la carrière en vélo, j'ai été témoin de deux accidents. Et il y a beaucoup de bruit et rassemblement. J'aimerais que la Ville prenne action pour réduire les bruits ou interdire ce lieu qui est devenu un lieu de rencontre!
78. La Ville est propriétaire de 50 pieds en bordure de la carrière mais le sentier du Bocage est juste de 20 pieds à bien des endroits. Est-ce que la Ville pourrait remplir la carrière sur son terrain et élargir et planter des arbres pour élargir la zone tampon?
79. A cause des travaux de remblai, la rue St-José se détériore rapidement et est très boueuse (terrible aujourd'hui 17 juin 2020). Est-ce que les mesures de mitigation vont améliorer la situation bientôt?
80. Est-ce qu'au niveau des services municipaux, eau potable, eau usée, écocentre, écoles, pompier etc... Est-ce qu'on peut s'attendre qu'avec la nouvelle densité de population que les services municipaux seront toujours adaptés aux besoins de la Ville grandissante?
81. Est-ce que le pourcentage de résidences obligatoires imposé par la CMM comprend le réseau routier pour y avoir accès, comme par exemple la rue et les boulevards?
82. On assiste à un beau tour de magie où tout est décidé d'avance avec le promoteur, les questions sont censurées puisque volontairement cachées. C'est une parodie de consultation publique, et il n'y a eu aucun suivi des questions posées à la première réunion, quoiqu'en dise M. Hurtubise ... : - )
83. Outre la poussière, que fait-on de la nuisance sonore qui est véritablement très importante pour les riverains lorsque les camions reculent, déversent leur matériel. En 15 ans, on n'a jamais eu autant de bruit.
84. Construire sur de la pyrite ça-tu été pris en compte pour les futurs otages?
85. Si l'option retenue à l'hiver 2021, après consultation publique et approbation par les citoyens et élus, en était une de parc régional, récréatif et sportif, sans habitations résidentielles par exemple, qu'arriverait-il au remplissage? Se poursuivrait-il aux frais du promoteur?
86. Lorsqu'on observe la carrière et les travaux du promoteur, plusieurs riverains considèrent que le remplissage de la carrière est une idée complètement absurde et utopique vu l'étendue du site. Comment estimez-vous qu'il va en prendre (7 ans?) pour compléter ces travaux de remplissage?
87. Dans cette consultation publique, il est clair que le public veut au moins 70 % pour les zones vertes, boisés, parcs. Comment faire pour nous assurer que ça soit clairement documenté et que ça fasse partie des exigences du plan de développement?

88. Sur le site Web, vous indiquez les possibilités d'ouvrir un accès via une rue résidentielle du quartier du Grand Boisé, soit Jean-Paul-Lavallée. Quelles sont les raisons pourquoi une petite artère secondaire est envisagée pour donner accès au nouveau développement? En plus d'entraver la piste multifonctionnelle et la zone tampon, cette petite rue n'est pas aménagée pour recevoir la circulation potentielle d'un quartier à l'autre.
89. Je ne pense pas que les redevances sont reliées au RCI car le dommage des camions a son propre mérite.
90. Étant donné que les assises rocheuses présentes sur le site sont des shales pyriteux bien connus pour des problèmes causant des dommages aux fondations des bâtiments, est-ce que ce type de problème a été pris en considération?
91. Pourquoi ne pas avoir seulement retiré les éléments de l'article 3 du RCI qui concerne le remblai et le déblai et conserver les autres éléments qui concernent les interdictions de nouvelles constructions et les demandes d'opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation?
92. Est-ce que les gens du gouvernement provincial des ministères concernés ne devraient pas être présents à cette discussion si ce sont eux qui sont responsables de toute la réglementation qui résulte en des causes qui se ramassent devant les tribunaux? Car ultimement ce sont les citoyens de La Prairie qui payeront la note des frais juridiques?
93. Bonsoir, Ma question s'adresse à monsieur Fortier. Il fut déjà question en début de soirée du trajet emprunté par les camions sortant de la carrière et empruntant le boul. St-José vers Taschereau. Le commentaire de monsieur Lanouette était à l'effet que les camions pourraient plutôt emprunter la rue Industrielle. Est-ce qu'il fut considéré qu'au-delà des cyclistes, beaucoup de jeunes piétons empruntent ce même chemin vers l'école La Madeleine? Je suis très inquiet puisque de nombreux conducteurs ne respectent pas la signalisation et empiètent même sur la piste cyclable avec leur fardier. L'enfoncement du sol en témoigne. Pourriez-vous réviser ce tracé pour la sécurité de nos jeunes svp?
94. La réponse de Me Lechasseur sur les usages en terres privées ne prend pas en considération le récent jugement en Cour d'appel fédérale dans le dossier de la rainette faux-grillon justement à La Prairie.
95. Il reste des tortues, des poissons et des grenouilles au beau milieu de la carrière. Êtes-vous concernés? Est-ce qu'il y a un plan de sauvetage de ces animaux?
96. La clôture installée tombe sur certaines parties du sentier du Bocage et n'est pas très sécuritaire. Allons-nous voir plus de clôtures? On espère que non.
97. Le sentier autour de la carrière va-t-il être conservé, voir amélioré, dans les plans futurs? Est-ce que vous prévoyez enlever la clôture qui borde la carrière?
98. Bravo pour votre aplomb M. Fortier. On vous suivra comme on suit le docteur Arruda!
99. Sous-question à la suite de la réponse sur l'inspection du ministère de l'Environnement. On joue avec les mots. « Il n'y avait pas eu de remblai ». Mais la machinerie est passée sur tout ce qui était vivant. Facile de parler de remblai mais ce n'est pas que le remblai qui détruit les milieux humides et vivants.

100. Merci à l'animateur qui vulgarise bien les réponses des représentants de la Ville.
101. Quels sont les contaminants présents dans la partie nord de la carrière, viennent-ils en partie des sols que le propriétaire antérieur avait utilisés pour la partie excavée après les années 1970 (avec l'autorisation du ministère de l'Environnement).
102. C'est désolant de voir que les endroits de verdure ou parcs soient souvent développés sur des zones de terrains pollués, ou soit sous les pylônes électriques ou autres.
103. Merci pour la bonne foi de tous les participants. Bon travail durant l'été et à l'automne prochain pour la suite de la démarche.
104. M. Fortier vous avez mentionné que Sanexen était responsable de la compaction alors que cette activité est sous la responsabilité du propriétaire. Sanexen s'occupe de la gestion des sols importés au niveau qualité (qualité <A et AB).
105. De ce qu'on en comprend, avec l'obligation de développement 65 % en habitation à cause de la concordance, les services et les commerces, il ne restera pratiquement plus d'espace pour une grosse zone verte. La réponse à ma première question est erronée? Il n'est PAS envisageable qu'il y ait une partie importante qui soit réservée pour un parc écologique ou une zone boisée.
106. Est-ce qu'il y a un risque d'inondation à cause que le terrain est en dessous des niveaux de la rue et des égouts?
107. Ben voilà une bonne idée, achetez le terrain!
108. La Ville savait dès août 2019 que le site était voué à un développement de 1850 logements. Pourquoi ne pas en avoir informé les citoyens?
109. Suggestion pour le chemin de transport : A-15/R-132, sortie 44, Taschereau vers l'Est. Goyer, Industrielle, St-José.
110. La Ville pourrait-elle acheter une partie de la carrière pour une zone boisée et/ou un parc?
111. Est-ce qu'il est réaliste de croire que l'on peut demander à la CMM ou la MRC de déroger du développement de 65 % d'habitation? Est-ce que cela s'est déjà fait par le passé?
112. Dans le scénario étudié par la Ville avec les 1 800 habitations, il y avait un plan d'un lac ou un milieu humide au centre de la carrière - mais le remblai a commencé dans ce secteur - au centre - ne devrions-nous pas ne pas remplir à cet endroit?
113. Bravo la censure, rappel : on assiste à un beau tour de magie où tout est décidé d'avance avec le promoteur, les questions sont censurées puisque volontairement cachées. C'est une parodie de consultation publique, et il n'y a eu aucun suivi des questions posées à la première réunion, quoi qu'en dise M. Hurtubise ... : - )
114. Pierre Guillot-Hurtubise 08:40 PM :  
Je lis toutes les questions, M. LeRoy. Il en reste 46 dont votre commentaire. Il sera lu comme tous les autres.